

**COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS**

du 02/05/2025

Présents : Pierre MARTINE (Président), Didier DARRIET **Assiste** : Nicolas Baudry

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs concernant les 2 dernières rencontres. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de 21' appel.

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13, U15, U17, U19, Seniors, U13F, U15F, U17F, U18F, Seniors F, Futsal, Foot Détente, Foot Entreprise. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « n'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs. Les demandes doivent se faire au plus tard 10 jours avant la date du match et comportant l'accord du club adverse. Ces demandes doivent être faites par Footclubs.

RAPPEL

**La commission rappelle que toutes les demandes doivent provenir de l'adresse officielle des clubs.
Il ne sera donné aucune réponse à un mail envoyé depuis une adresse personnelle.**

SENIORS D1**MATCHES REPORTES**

COMPETITION	POULE	RECEVANT	VISITEUR	DATE	REPORT AU
SENIORS D1	Poule A	LIBOURNE FOOT 2024 1	AUDENGE ES1	29/03/2025	11/05/2025
SENIORS D1	Poule A	ATHLETIC 89 FC 1	COUSTRAS US 1	20/04/2025	11/05/2025
SENIORS D1	Poule A	ES FRONSADAIS 1	SC ST SYMPHORIEN 1	20/04/2025	08/05/2025
SENIORS D1	Poule A	MACAUDAISE SJ 1	ATHLETIC 89 1	02/03/2025	08/05/2025

**COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS**

du 02/05/2025

SENIORS D2

RAS

SENIORS D3**MATCHES REPORTEES**

COMPETITION	POULE	RECEVANT	VISITEUR	DATE	REPORT AU
SENIORS D3	Poule E	MAZERES ROAILLAN ES 1	ST SYMPHORIEN SC 2	27/04/2025	08/05/2025
SENIORS D3	Poule F	ST DENIS de PILE US 2	MASCARET FC 2	27/04/2025	08/05/2025

SENIORS D4**MATCHES REPORTEES**

COMPETITION	POULE	RECEVANT	VISITEUR	DATE	REPORT AU
SENIORS D4	Poule E	CUBZAC Les PONTS FC 1	CHAMBERY RC 3	26/01/2025	08/05/2025
SENIORS D4	Poule D	VERDELAIS ST MAIXANT FC	FC GRAVES	27/04/2025	08/05/2025
SENIORS D4	Poule D	CA CASTETS en DORTHE 3	US PIERRE MONSOISE 1	27/04/2025	08/05/2025
SENIORS D4	Poule D	MAZERES ROAILLAN ES 2	PINEUILH FC 1	27/04/2025	08/05/2025

**1er forfait de l'équipe de BELIN BELIET FC 2 pour la rencontre 28770895 seniors D3 Poule B du 16/02/2025 La BASTIDIENNE SC 2 / BELIN BELIET FC
Amende de 57,50€ 1^{er} forfait au club BELIN BELIET (505681)**

**1er forfait de l'équipe de BERSON JS 1 pour la rencontre 28836205 seniors D3 Poule C du 20/04/2025 BERSONNAISE JS 1 / BOUSCATAISE US 4
Amende de 57,50€ 1^{er} forfait au club BERSON (514726)**

**1er forfait de l'équipe de STE EULALIE OMM 1 pour la rencontre 28835093 seniors D4 Poule F du 20/04/2025 STE EULALIE OMM FC 1 / GUE de SENAC FC 1
Amende de 57,50€ 1^{er} forfait au club STE EULALIE OMM FC (524055)**

**Forfait sur les 3 dernières journées de l'équipe VILLANDRAUT PRECHAC US 2 pour la rencontre 29532318 seniors D4 Poule D du 27/04/2025 VILLANDRAUT PRECHAC US 2 / SAUVETERIENNE AS 2
Amende de 290€ forfait sur les 3 dernières journées au club VILLANDRAUT PRECHAC (547546)**

**Forfait sur les 3 dernières journées de l'équipe de SUD GIRONDE FC 2 pour la rencontre 28763273 seniors D3 Poule E du 27/04/2025 LANTONNAIS CS 2 / SUD GIRONDE FC 2
Amende de 290€ forfait sur les 3 dernières rencontres au club SUD GIRONDE FC (551098)**



3^{ème} forfait de l'équipe de NORD GIRONDE US 3 pour la rencontre 28763273 seniors D4 Poule E du 26/04/2025 ST ANTOINE LE PIZOU 2 / NORD GIRONDE US 3

Amende de 290€ pour 3^{ème} forfait donnant lieu à un forfait général réglementaire dans les 3 dernières rencontres au club NORD GIRONDE US (551006).

Joueurs Suspendus :

Journée du 13/04/2025 : 2 joueurs ont participé à une rencontre en état de suspension.

Dossier transmis à la commission des litiges.

La commission valide les forfaits et amendes.

Le Président de la commission
Pierre MARTINE

Le secrétaire
Didier DARRIET